Accusé de réception en préfecture
078-217803626-20220823-2022600-AR
Reçu le 24/08/2022

Mantes-la-Ville
Un accord durable

www.manteslaville.fr

ARRETE DU MAIRE

2022-600

4711A
Commerce de détail de produits surgelés

DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL ET JOURS FÉRIÉS

Le Maire de la commune de Mantes-la-Ville,

Vu l'article L.2122-28 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.3132-26 du Code du Travail ;

Vu les résultats de la consultation effectuée auprès des diverses organisations syndicales et professionnelles des Yvelines représentant les employeurs et les salariés, MEDEF, CCII, CGT, CFDT, CGC, CFTC et FO,

Vu la demande en date du 26 juillet 2022 sollicitant l'autorisation d'ouvrir un établissement de commerce de détail de produits surgelés, les **dimanches 10-17-24 et 31 décembre 2023** ;

Considérant le caractère exceptionnel de cette demande ;

ARRETE

Article 1er :
L'établissement de commerce de détail de produits surgelés est autorisé à ouvrir les dimanches 10-17-24 et 31 décembre 2023.

Article 2 :
Conformément à la législation en vigueur, le personnel concerné bénéficiera d'un repos compensateur par roulement dans une période de quinze jours avant ou après le dimanche travaillé.

Article 3 :
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa date de transmission au représentant de l'Etat et de sa date de publication et/ou notification, auprès du Tribunal administratif de VERSAILLES.

Article 4 :
Le présent arrêté transmis à Monsieur le Sous-préfet de MANTES-LA-JOLIE.

Article 5 :
Monsieur le directeur du pôle famille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mantes-la-Ville, le 23 août 2022

Certifié exécutoire après affichage et envoi au contrôle de légalité
le : 24/08/2022

Pour le Maire

Bernard KOSSOKO

MAIRIE DE MANTES-LA-VILLE Yvelines

Pour le Maire,

Bernard KOSSOKO
2ème adjoint au Maire

Hôtel de Ville - Place de la mairie - BP 30842 - 78711 Mantes-la-Ville
contact@manteslaville.fr
Tél. 01 30 98 55 49 - Fax 01 30 98 55 10